



Tour Exaltis
61 rue Henri Regnault
92075 Paris La Défense Cedex



Tour Eqho
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex

Compagnie des Alpes

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur l'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre

(21^{ème} résolution à l'Assemblée Générale Mixte du 13 mars 2025)

Forvis Mazars SA
Société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes à directoire et conseil de surveillance
Capital de 8 320 000 euros – RCS Nanterre
784 824 153

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n°14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »).

Société anonyme à conseil d'administration
Headquarters
Tour Eqho
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre

Compagnie des Alpes

50/52 boulevard Haussmann

75009 Paris

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur l'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre

(21^{ème} résolution à l'Assemblée Générale Mixte du 13 mars 2025)

A l'assemblée générale de la société Compagnie des Alpes,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par l'article L.225-197-1 du code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre au profit des bénéficiaires que votre conseil d'administration déterminera parmi les membres du personnel salarié de votre société ou des sociétés ou groupements qui lui sont liés ou parmi les mandataires sociaux de votre société ou des groupement qui lui sont liés dans les conditions prévues à l'article L. 225-197-2 du code de commerce ou de certaines catégories d'entre eux, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Le rapport du conseil d'administration vous précise que la quote-part maximale de capital de la société représentée par l'ensemble des actions attribuées gratuitement en vertu de la présente autorisation ne pourra pas être supérieure, d'une part, à 2 % du nombre total d'actions composant le capital social au jour de la décision du conseil d'administration, et, d'autre part, à un montant tel que le nombre cumulé d'actions attribuées gratuitement et non définitivement acquises en vertu de plans existants et de la présente résolution, et d'options ouvertes et non encore levées attribuées aux salariés en vertu de plans d'options de souscription ou d'achat d'actions existants ou concomitants à la date d'attribution gratuite d'actions, ne pourra être supérieure à 7 % du nombre total d'actions composant le capital social de la société au jour de la décision du conseil d'administration.

Votre conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de l'autoriser pour une durée de 26 mois à compter de la date de la présente assemblée générale à attribuer des actions gratuites existantes ou à émettre.

Il appartient au conseil d'administration d'établir un rapport sur cette opération à laquelle il souhaite pouvoir procéder. Il nous appartient de vous faire part, le cas échéant, de nos observations sur les informations qui vous sont ainsi données sur l'opération envisagée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes, relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à vérifier que les modalités envisagées et données dans le rapport du conseil d'administration s'inscrivent dans le cadre des dispositions prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport du conseil d'administration portant sur l'opération envisagée d'autorisation d'attribution d'actions gratuites.

Fait à Paris La Défense, le 17 février 2025

Les Commissaires aux comptes

Forvis Mazars

KPMG S.A.

Signé par :

B9BDAA7899DD41C...

Virginie Chauvin

Associée

Digitally signed by
Eric Amato
Heure de signature : 17 février 2025 | 14:56:03
DocuSign
O: KPMG SA, OU: 0002.775726417
C: FR
Émetteur : CertEurope eID User
B5D654604C9C4CA29F3D3661B3B579E4

Digitally signed by
Boris Tellier
Heure de signature : 17 février 2025 | 16:40 CET
DocuSign
O: KPMG SA, OU: 0002.775726417
C: FR
Émetteur : CertEurope eID User
4D1555459D7E4C24ABE5BA67920EEDDC

Eric Amato

Associé

Boris Tellier

Associé